

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet FertigHy  
d'unité de production d'engrais bas-  
carbone à Languevoisin-Quiquery  
et son raccordement électrique



**LES FICHES  
DE SYNTHÈSE  
DE LA CNDP**



## Les fiches de synthèse de la CNDP

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET FERTIGHY

## 1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Le projet Fertighy, à Languuevoisin-Quiquery (Somme), est porté par un consortium européen créé en juin 2023. L'objectif est de produire un engrais azoté bas carbone à partir d'une énergie faiblement carbonée à savoir l'électricité d'origine nucléaire ou renouvelable. La puissance électrique demandée par le projet est de 225 000 volts et suppose un raccordement spécifique au réseau public de transport. RTE est ainsi partie prenante du projet et à ce titre a été associé à Fertighy pour la saisine de la CNDP en juillet 2024.

Compte tenu des impacts majeurs sur l'environnement et du montant prévisionnel des investissements la CNDP a décidé, lors de sa séance du 24 juillet 2024, qu'une concertation préalable devait avoir lieu sur les bases de l'article L121-9 du code de l'environnement. Les garants nommés à cette même date ont ensuite contribué avec les maîtres d'ouvrage à la préparation de la concertation. Ses modalités ont été approuvées par la CNDP le 6 novembre 2024, notamment celles relatives à sa durée de 9 semaines, soit du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Le projet, avant l'ouverture de la concertation préalable, avait fait l'objet de quelques informations dans la presse spécialisée mais était peu connu du public résidant dans le territoire compris dans le périmètre de la concertation. La conférence de presse du 28 novembre 2024, en Préfecture à Amiens, va contribuer à hausser le niveau d'information sur le projet et à présenter les modalités d'association du public. La publicité légale sur l'ouverture de la concertation sera diffusée dans le périmètre qui compte 49 communes et 22 000 habitants.

Près de 400 personnes vont participer aux

différentes séquences de la concertation. Dès la réunion d'ouverture est apparue une interrogation sur le choix du site d'implantation du projet. Languuevoisin-Quiquery, à proximité du canal du Nord, ne compte pas d'activité industrielle sur son territoire. Seule une coopérative agricole y est implantée, en bordure de canal, elle assure essentiellement le stockage et le transport des céréales produites localement. La commune est éloignée d'environ 7 km de la Zone d'activité de Nesle sur laquelle sont implantées des activités industrielles de l'agroalimentaire, notamment Tereos et Ajinomoto, qui emploient, à eux deux, plus de 700 salariés. Plusieurs participants se sont ainsi étonnés que le projet Fertighy ne s'implante pas sur cette zone et regrettent un manque de transparence dans le choix de Languuevoisin-Quiquery.

La consommation journalière d'eau pour alimenter les électrolyseurs est apparue comme un autre sujet de préoccupation du public. Les 11 000 m<sup>3</sup> qui seraient prélevés dans la nappe, chaque jour, font craindre un risque pour l'approvisionnement en eau du territoire. Les épisodes de sécheresse des dernières années ont déjà entraîné des restrictions d'usage, notamment pour les agriculteurs irrigants. N'y aura-t-il pas concurrence, à l'avenir, entre les besoins agricoles et ceux de l'industriel ? Si des prescriptions préfectorales obligent à réduire les prélèvements dans la nappe, seront-elles au détriment du monde agricole seulement ? L'usine Fertighy pourra-t-elle fonctionner en mode dégradé ? N'y aurait-il pas des solutions alternatives, en utilisant les eaux rejetées par d'autres industriels ou celles des stations d'épuration ?

Les matières utilisées par le projet Fertighy pour sa production d'engrais azoté inquiètent



également le public. Le classement de l'installation sous la réglementation « Seveso seuil haut » serait dû aux volumes d'ammoniac, d'acide nitrique et de nitrate d'ammonium stockés. Le public cite à l'appui de ses inquiétudes quelques accidents industriels bien connus (AZF, Beyrouth, Tianjin). L'hydrogène produite sur place, de par son fort pouvoir détonant, renforce ces inquiétudes.

La crainte des nuisances potentielles qui seraient ressenties par les riverains du projet a justifié, en cours de concertation, l'ajout d'une réunion. Celle-ci visait plus spécifiquement les habitants de Languevoisin-Quiquery, d'Hombleux et de Breuil. Plus de 50 personnes ont pu y assister. Le choix de l'implantation de la future usine sur des terrains mis en réserve par la coopérative Noriap est fortement contesté et Fertighy est interrogé sur sa détermination à maintenir ce choix si la population locale s'y oppose. Les raisons de l'arrivée du projet à Languevoisin-Quiquery restent hermétiques pour les habitants. Le maître d'ouvrage lui-même indique que son choix de s'implanter en France, confirmé lors du 7ème Sommet Choose France de mai 2024, se justifie d'abord par la disponibilité d'une électricité bas carbone et l'opportunité dans les Hauts-de-

France de disposer de nouveaux moyens de transport grâce au futur canal Seine-Nord-Europe. Des habitants s'inquiètent d'une possible baisse des valeurs immobilières, d'autres veulent savoir quelle sera la hauteur maximale des bâtiments et s'il y aura des efforts d'intégration paysagère de la future usine. Compte tenu de son fonctionnement permanent le risque des nuisances sonores et olfactives est interrogé ainsi que la manière dont seront traitées et atténuées les pollutions lumineuses. Des inquiétudes sont aussi exprimées sur le trafic routier. L'opposition au transit des camions par l'axe central du village est unanime. Si le projet devait voir le jour certains veulent savoir si les retombées fiscales profiteront aux communes riveraines du projet.

Les alternatives au projet ont été peu questionnées et argumentées lors des réunions publiques. Un participant a toutefois fait remarquer que même décarbonés les engrais que produira Fertighy resteront des engrais minéraux. Le rapport entre l'usage des engrais de synthèse et le modèle agricole intensif a surtout été critiqué à travers les questions et contributions déposées sur le site de la concertation.



## 2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe 1 du bilan.

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	La localisation du projet à Languevoisin-Quiquery soulève des interrogations, il serait nécessaire d'apporter, en lien avec les parties prenantes, plus de réponses argumentées
2.	Il conviendrait que la proportion de l'approvisionnement en eau de l'usine par le recyclage d'eau industrielle soit précisée
3.	Le financement du projet et les retombées fiscales pour le territoire devraient être développés
4.	Le scénario de modification des voies de circulation routière pour desservir le projet devrait être présenté
5.	Il conviendrait que des vues en 3 dimensions permettent de visualiser l'aspect de la future usine
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Il conviendrait que soit organisée une réunion de reddition des comptes afin que soient présentés les enseignements tirés de la concertation préalable
2.	Il conviendrait que les études d'impact et de danger en préparation fassent l'objet d'une communication au fur et à mesure de leur évolution
3.	L'interdépendance entre les engrais minéraux et le modèle agricole productiviste est dénoncée par une partie du public, il conviendrait que le projet Fertighy et les alternatives soit remis en perspective dans le prolongement du webinaire du 12 décembre 2024